

# Faire du primo-accueil



Auvergne

## Qu'est-ce que le primo-accueil ?

On appelle **primo-accueil** le moment qui désigne la première **prise de contact** et l'échange des **premières informations** avec une personne (porteur·se de projet, cédant·e, propriétaire) qui se manifeste auprès de Terre de Liens (TdL). Ce moment permet à la personne d'avoir les premiers repères essentiels pour poursuivre ses démarches d'installation-transmission.

## Qui le fait ?

A Terre de Liens Auvergne, ce sont les **bénévoles primo-accueillant·es** qui accueillent les cédant·es et les porteur·ses de projet. Sur chaque département d'Auvergne, des bénévoles primo-accueillant·es référent·es répondent aux sollicitations.



## Qui est accueilli ?

L'association reçoit des demandes de la part de **porteur·ses de projet**, de **cédant·es** et de **propriétaires fonciers**.

- Le ou la **porteur·se de projet** peut être une personne seule, en binôme, en collectif, ayant le souhait de s'installer pour créer son activité agricole.
- Un·e **cédant·e** est un·e exploitant·e proche de la fin d'activité qui souhaite transmettre sa ferme
- Les **propriétaires fonciers non exploitants** peuvent également solliciter TdL pour vendre les terres et bâtis qui leur appartiennent.

## Comment fait-on du primo-accueil ?

### En Auvergne, le primo-accueil se fait :

- ❖ Principalement via la **plateforme d'Objectif Terres** ([www.objectif-terres.org](http://www.objectif-terres.org)). Site internet libre d'accès, ses usager·es y trouveront des ressources documentaires, pourront consulter ou publier des annonces et contacter directement l'association Terre de Liens Auvergne pour obtenir un premier niveau d'information sur leur projet d'installation et de transmission. Une fiche « [Faire du primo-accueil sur Objectif Terres](#) » est également consultable pour plus de détails sur l'utilisation de la plateforme.
- ❖ Le primo-accueil peut se faire également en **rencontre physique lors de stands, par téléphone, mail**, etc.

Il s'agit dans les 2 cas **d'accueillir** les personnes et de les **orienter** par rapport à leur sollicitation. Cela implique de **questionner la demande** de l'interlocuteur·rice sur son projet et de **savoir présenter Terre de Liens et ses champs d'intervention**.

L'association n'a pas vocation à faire du conseil agricole ou juridique. Le rôle de Terre de Liens, est d'apporter un éclairage, de questionner et d'orienter.

**IMPORTANT** : Vous pouvez définir vos limites, vos modalités de communication et votre disponibilité au démarrage de la prise de contact afin de cadrer les échanges. *Exemple : je suis bénévole chez Terre de Liens et j'accueille les cédants et porteurs de projet à l'installation dans l'Allier. Je pourrai vous communiquer des informations sur les fermes en activité sur le territoire que vous prospectez et vous présenter Terre de Liens et les modalités d'acquisition des fermes. J'ai une activité professionnelle à côté, je suis disponible par mail et il me faut parfois quelques jours pour répondre.*

## Exemple de sollicitation :



Bonjour, notre ferme doit sécuriser son foncier car le GAEC n'est pas propriétaire des terrains, ils sont soit propriété d'une personne et mis à disposition du GAEC, soit à plusieurs propriétaires. Nous réfléchissons à la création d'un GFA pour une partie des terres, et dans ce cadre à l'éventualité d'une acquisition Terre de liens.

**Serait-il possible d'organiser une rencontre, un rendez-vous sur la ferme avec l'AT pour en discuter prochainement ?**

### Titre du message : ferme à céder

Message : j'ai posté une annonce sur le site Terre de Liens. Je voudrais un rdv avec vous pour discuter de la transmission de ma ferme, je me trouve avec beaucoup de demandes, pouvez-vous me renseigner sachant que les demandeurs recherchent plutôt une location ? merci.

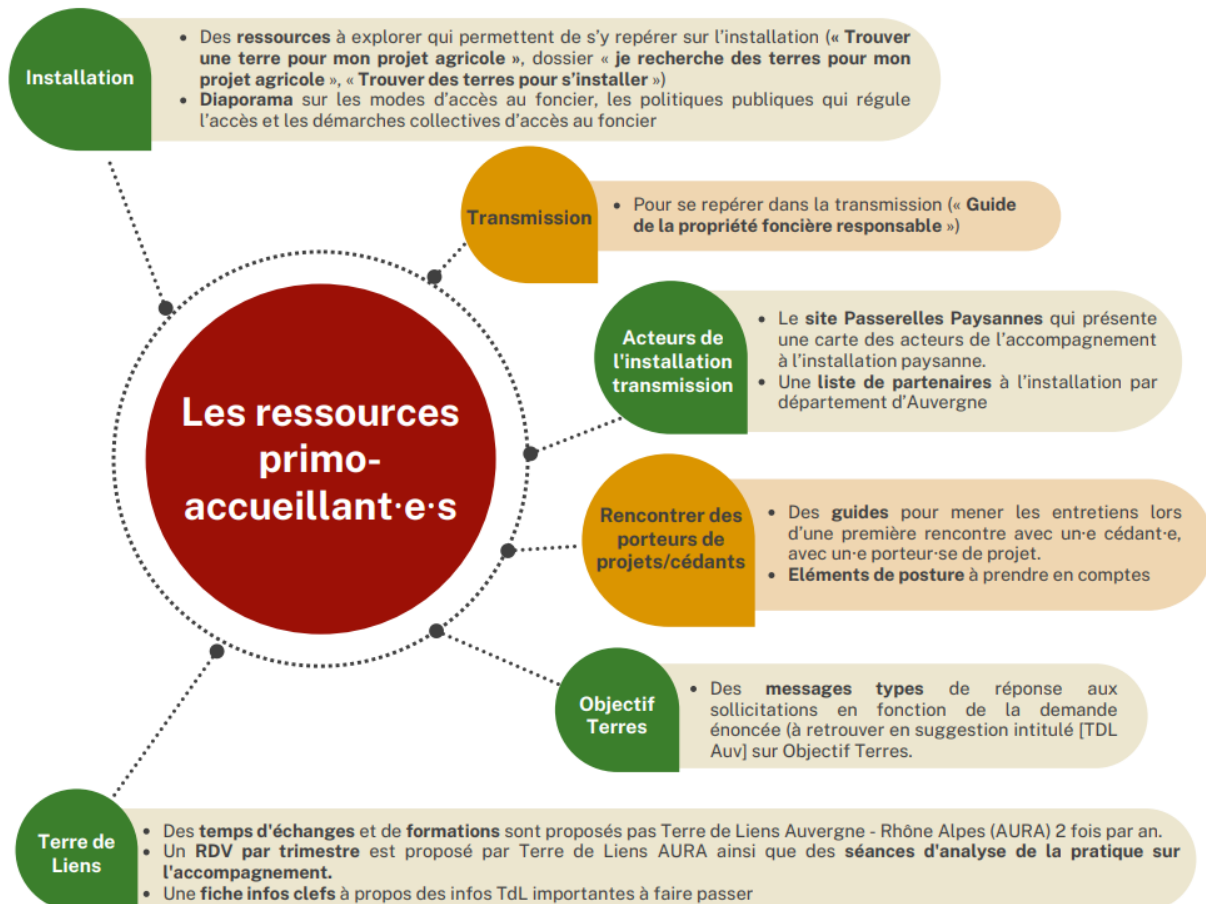
Bonjour, Nous avons un GFA familial constitué en 1985 et aujourd'hui les associés vieillissent et souhaitent transférer le GFA à TDL. La propriété du GFA est de 33 ha. En 2018, un fermier s'est installé en ovin viande avec un bail verbal et exploite d'autres terres en fermage. Les terres du GFA sont converties en bio en 2021. Nous ne savons pas si le fermier consentirait pleinement à avoir TDL comme propriétaire.

**L'idée est de proposer une rencontre TDL / associés (au moins avec les 3 associés du GFA vivant sur place) et les fermiers**

Bonjour, Nous souhaitons vendre une ferme de 38 ha de SAU + 2 ha de bois. (Pas d'annonce officielle de mise en vente). Aujourd'hui la ferme certifiée bio est exploitée en vente d'herbe par la petite fille de la propriétaire.

**Serait-il possible de prendre un rdv ?**

## Pour vous guider dans le primo-accueil, de nombreuses ressources disponibles !



➤ Cliquez sur l'image pour accéder aux ressources !

## Et après l'accueil ?

### Après cette phase d'accueil, plusieurs possibilités :

- ❖ Soit la personne a eu les informations qu'il lui fallait pour avancer et **va poursuivre son cheminement**
- ❖ Soit la personne veut **continuer d'échanger avec Terre de Liens** car l'idée d'une acquisition par TdL pour son projet est une piste qui l'intéresse.

A Terre de Liens Auvergne, **on ne cherche pas du foncier pour des porteur·ses de projet et on ne trouve pas des porteur·ses de projet pour des cédant·es**. Mais on oriente vers les structures partenaires et ressources documentaires et on facilite la mise en relation avec notre plateforme objectif-terres.org

On **accompagne** un projet d'installation lorsque les porteur·ses de projet ont **déjà trouvé** un terrain où s'installer (piste foncière), et souhaitent passer par une acquisition Terre de Liens OU lorsque les cédant·es ont trouvé des personnes prêtes à reprendre leur ferme en transmettant à Terre de Liens. La décision d'étudier l'acquisition est prise en **Commission de suivi des projets**, une commission de travail interne à Terre de Liens Auvergne.

### Quand est-ce qu'un projet peut être présenté à la Commission ?

- ❖ Avant toute présentation d'un projet proposé pour acquisition en Commission de suivi des projets (CSP), il convient d'avoir toutes les informations présentées dans la fiche « [Préparer la 1<sup>ère</sup> présentation d'un projet en Commission de suivi des projets](#) ». Cela permet de pouvoir présenter le projet aux autres avec assez d'éléments pour en discuter ensemble.

En commençant par mobiliser la **Commission de suivi des projets (CSP)**, l'association validera formellement le démarrage de l'instruction d'une demande d'acquisition à la Foncière ou Fondation Terre de Liens.

### En attendant :

- Vous pouvez proposer **un temps d'échange** en groupe local ou **une visite de ferme** pour mieux se connaître
- Si la personne est encore à **l'émergence** de son projet elle sera orientée vers **d'autres structures compétentes pour faire mûrir son projet**. Elle pourra revenir vers Terre de Liens lorsqu'elle aura trouvé du foncier pour s'installer ou des porteur·ses de projet pour transmettre sa ferme.



#### On discute primo-accueil

Une fois par trimestre, de 14h à 16 h, les associations TdL Auvergne et Rhône Alpes (AURA) vous proposent un temps d'échanges autour du primo- accueil. Sur inscription ([lien vers le tableau d'inscription](#))



#### Contact

**Claire FARACO**, salariée de l'association Terre de Liens Auvergne  
[c.faraco@terredeliens.org](mailto:c.faraco@terredeliens.org)